

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE TENUE LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011 À 19 H 30 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller

Sont absents : Mme Juliette Côté, conseillère  
M. Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION 2011-09-153

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2011-09-154

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES LACS

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu :

Que la Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins de la Vallée des Lacs pour son emprunt de 713 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéro 206 et 304, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

63 200 \$	3,30 %	3 octobre 2012
65 200 \$	3,30 %	3 octobre 2013
67 300 \$	3,30 %	3 octobre 2014
69 300 \$	3,30 %	3 octobre 2015
448 000 \$	3,30 %	3 octobre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-09-155

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS N° 206 ET 304 – TERME DE CINQ (5) ANS ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec souhaite emprunter par billet un montant total de 713 000 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
206	539 000 \$
304	174 000 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 713 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 206 et 304 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 3 octobre 2011.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	63 200 \$
2013	65 200 \$
2014	67 300 \$
2015	69 300 \$
2016	71 700 \$ (à payer en 2016)
2016	376 300 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 206 et 304, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION N° 2011-09-156

#### PROPOSITION DU GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – SERVICE DE DIFFUSION GONET

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'accepter la proposition du Groupe géomatique Azimut inc. concernant la diffusion GOnet 2012. Celle-ci s'élève à 1 695 \$ avant taxes, sans compter les mises à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation. Il est de plus résolu de désigner André Chouinard, maire, à titre de signataire de la proposition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 249

Raymond Malenfant, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera déposé pour adoption, un règlement ayant pour objet la modification du règlement # 249 relatif à la circulation des véhicules hors route. Ladite modification concerne les heures de circulation des véhicules hors route.

*Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale